



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-422

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2021-422 abrogeant le Règlement numéro 336 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 2021-422 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 29 octobre 2021;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 6 décembre 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 2021-422 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 9^e JOUR DE DÉCEMBRE 2021



Katia Morin
Greffière